



Info-Parents



Octobre 2025

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
		1	2	3 Cross-Country de Blainville
Semaine pour l'école publique 2025				
6 Photo scolaire pavillon des Primevères	7 Photo scolaire des Perséides	8	9	10
13 CONGÉ ACTION DE GRÂCES 	14	15 1 ^{re} Communication	16	17
20	21 19 h 15 Conseil d'établissement	22	23	24
27 Pédagogique	28	29	30	31 Activités de l'Halloween 

Pour rejoindre l'école des Perséides : 450-623-9494

Pour rejoindre le pavillon des Primevères : 450-473-2823

PORTAIL PARENTS MOZAÏK

Portail MOZAÏK - Procédurier pour le parent qui désire motiver une absence ou un retard



— Accéder au portail parents Mozaïk : <https://portailparents.ca/>

Ne pas oublier d'utiliser l'adresse courriel que vous avez fournie à l'école pour vous connecter

— Une fois dans le portail MOZAÏK, cliquer sur la tuile « Absences » (1) puis sur « Aviser l'école d'une absence à venir » (2). Il faut ensuite compléter les différentes informations pour pouvoir soumettre l'avis :

NOTE : Si le parent choisit le motif « Autre », il doit absolument fournir une explication pour être en mesure de soumettre l'avis d'absence ou de retard (sinon le bouton « Soumettre » reste grisé).

Portail MOZAÏK - Procédurier pour le parent qui désire consulter un état de compte

— Accéder au portail parents Mozaïk : <https://portailparents.ca/>

Ne pas oublier d'utiliser l'adresse courriel que vous avez fournie à l'école pour vous connecter

— Une fois dans le portail MOZAÏK, cliquer sur la tuile « Finances » (1) puis sur l'état de compte désiré :

RAPPEL IMPORTANT

Nous aimerions vous rappeler l'importance de la bonne utilisation de la cocarde (pour le préscolaire).

Vous devez vous assurer de mettre la cocarde correspondant à la fin de journée de votre enfant, soit « **autobus** » s'il doit se rendre à la maison, soit « **marcheur** » si vous devez venir chercher votre enfant à l'école, soit « **service de garde** » s'il doit s'y rendre.

Toutefois, **si des changements surviennent en cours de journée**, nous demandons votre collaboration afin de nous en aviser **avant 11 h**. Nous devons nous assurer que l'information transmise soit la bonne et que les changements apportés soient communiqués au bon responsable de votre enfant dans le délai prescrit.

Important : si votre enfant fréquente le service de garde après les heures de classe et que vous décidez de venir le chercher à l'école des Perséides, il est primordial d'en informer le service de garde et le secrétariat de l'école. Lorsque ce n'est pas fait, nous devons malheureusement « partir à la recherche » de votre enfant, car sa sécurité pourrait être compromise.

C'est en respectant ces mesures que nous assurerons la sécurité et le bien-être des enfants.

DÉBARCADÈRE PAVILLON DES PRIMEVÈRES

Nous vous rappelons que vous pouvez utiliser le débarcadère de parents pour déposer votre enfant au pavillon des Primevères. Cependant, entre 8 h 10 et 16 h, celui-ci n'est pas un stationnement et vous ne pouvez pas y rester plus que quelques minutes. Si vous devez vous stationner, vous devez le faire au parc. Il est interdit d'utiliser le stationnement des employés le matin. Il n'est pas possible de stationner sur la rue du côté des maisons, car cela bloque l'accès aux autobus et aux voitures qui voudraient entrer dans le débarcadère.

ENTRÉE DU MATIN

Pavillon des Primevères

Il est essentiel que votre enfant soit présent dans la cour d'école dès la première cloche à 8 h 25 afin de pouvoir s'organiser et commencer la journée dans les meilleures conditions.

La deuxième cloche retentit à 8 h 32, signalant l'entrée de tous les élèves dans l'école.
Les cours commencent à 8 h 37.

En cas de pluie, les élèves entrent directement en classe dès 8 h 25, et la surveillance est maintenue jusqu'à 8 h 32.

! En tout temps, si votre enfant arrive après 8 h 32, il sera considéré en retard. Dans ce cas, il faudra l'accompagner au secrétariat, car la surveillance dans la cour ne sera plus assurée.

École des Perséides

Cette année, nous procédons à l'entrée progressive le matin dès la première cloche. Les enfants doivent donc être arrivés dans la cour à **8 h 25**, heure à laquelle tous commencent à rentrer dans l'école. Des enseignants assurent la surveillance dans la cour d'école entre 8 h 25 et 8 h 32. Les portes de la cour se fermeront tout de suite après la deuxième cloche à 8 h 32. Les cours débutent à 8 h 37. Il est important que votre enfant soit à l'école dès le son de la première cloche (8 h 25) pour lui permettre de s'organiser et être prêt à entreprendre une belle journée.

! En tout temps, si votre enfant arrive après 8 h 32, il sera considéré en retard. Dans ce cas, il faudra l'accompagner au secrétariat, car la surveillance dans la cour ne sera plus assurée. Cette procédure nous permet d'avoir un meilleur contrôle des présences des élèves et éviter des appels inutiles à la maison.

- ✱ Les parents ne peuvent pas entrer dans la cour de l'école pour accompagner leur enfant.

HABILLEMENT POUR L'AUTOMNE

Le temps se rafraîchit et nous avons remarqué que certains élèves viennent à l'école avec des vêtements trop légers pour la saison. Certains se plaignent d'avoir froid. Comme les enfants passent 15 minutes dehors pour les récréations et environ 45 minutes pour le dîner, il est donc important qu'ils soient habillés convenablement. Comme mentionné dans l'agenda de votre enfant, les élèves doivent venir à l'école avec une tenue vestimentaire appropriée à la saison. Merci de surveiller vos enfants afin qu'ils quittent la maison bien vêtus.

1^{RE} COMMUNICATION

La 1re communication de votre enfant sera déposée sur le Mozaïk portail parents le mercredi 15 octobre 2025.

COLLATIONS ET DÎNERS

Assurez-vous de donner des collations à votre enfant s'il prend un repas chaud. Les enfants ont une période de collation en classe le matin et l'après-midi. Il faut en prévoir une pour le service de garde, s'il y a lieu. Vous devez également fournir des ustensiles à votre enfant, ceux-ci ne sont inclus qu'à l'achat d'un repas.

Nous vous rappelons qu'il n'y a pas de four à micro-ondes pour chauffer les repas des enfants.

REMERCIEMENTS

Nous remercions le Club Kiwanis et Opération sous zéro qui permettront à 60 enfants d'être adéquatement vêtus pour la période hivernale.

PHOTOGRAPHIE



LA PHOTO SCOLAIRE A EU LIEU LE :

Lundi 6 octobre 2025 au pavillon des Primevères

Mardi 7 octobre 2025 à l'école des Perséides

HALLOWEEN

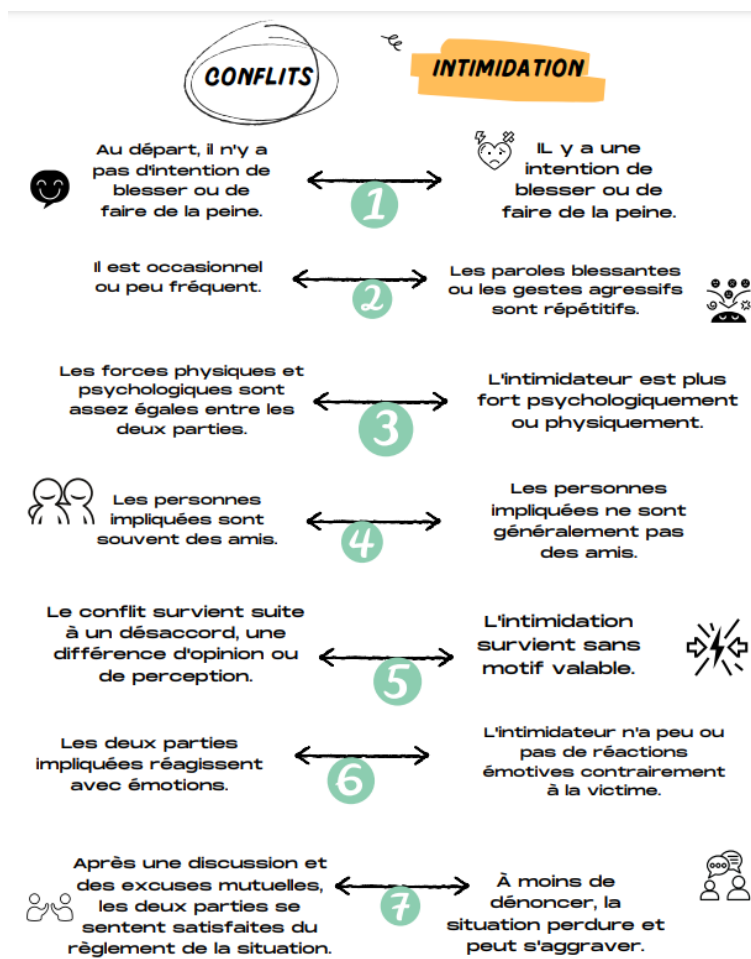
Nous célébrerons la fête d'Halloween à l'école des Perséides et au pavillon des Primevères, le vendredi 31 octobre. Des activités sont prévues en classe et aussi pour l'école.

Bien sûr, il sera permis aux élèves de se costumer, cependant nous souhaitons vous sensibiliser sur le choix du costume de votre enfant :

- Nous ne tolérerons aucun costume ou accessoire à caractère violent;
- Il serait préférable de ne pas remettre à votre enfant l'accessoire de son costume, car il pourrait le perdre ou le briser avant la grande soirée;
- Veuillez privilégier un maquillage, car les masques qui recouvrent le visage sont interdits pour des raisons de sécurité;
- Votre enfant doit quand même porter ses souliers à l'école (par exemple, pas de pantoufles);
- Éviter les costumes encombrants qui rendent les déplacements difficiles;

CONFLIT VS INTIMIDATION

Un petit outil pour vous aider à accompagner et guider votre enfant et pour bien faire la différence entre un conflit et de l'intimidation. Cela aidera aussi dans la collaboration et les communications entre la famille et l'école.



N'hésitez pas à communiquer avec l'enseignante de votre enfant si vous avez des questions. Merci!

SEMAINE POUR L'ÉCOLE PUBLIQUE 2025

Le CSSMI est fier partenaire de la Semaine pour l'école publique (SPEP) organisée par la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) qui se tenait **du 29 septembre au 5 octobre 2025** sous la thématique *Notre école, on l'aime publique*.

Ensemble, faisons la promotion de cette semaine dédiée à la valorisation de notre école publique.

JOURNÉE MONDIALE DES ENSEIGNANTS ET DES ENSEIGNANTES

Depuis 1994, la Journée mondiale des enseignants, proclamée par l'UNESCO, est célébrée **le 5 octobre** pour rendre hommage aux enseignantes et enseignants du monde entier, de tous les ordres d'enseignement, ainsi qu'aux personnes qui se consacrent à la recherche en éducation. Un chaleureux merci à tout notre personnel enseignant pour leur rôle essentiel à la réussite!

RAPPEL – CONSIGNES UTILISATION TRANSPORT SCOLAIRE

Voici un petit rappel du comportement attendu de la part des élèves dans l'autobus :

Une fois dans l'autobus, voici ce qu'il est important de respecter :

- Le conducteur a l'entière responsabilité de la discipline à bord du véhicule scolaire. Tous doivent le respecter et lui obéir.
- L'élève doit se diriger immédiatement vers le siège qui lui a été assigné et l'occuper jusqu'à destination. Il est strictement défendu de se lever ou se déplacer sans raison sérieuse, le code de la route l'oblige. L'élève ne doit pas sortir le corps ou une partie du corps par les fenêtres du véhicule.
- L'élève ne peut descendre ou monter ailleurs qu'à l'endroit déterminé par le Centre de services scolaire. L'élève ne peut en aucun temps changer de véhicule sans une autorisation de la direction de son établissement scolaire.
- L'élève doit avoir un langage et un comportement convenables vis-à-vis du conducteur, s'abstenir de crier et ne pas l'importuner pour lui permettre de rester attentif à la circulation.
- Il est formellement interdit de fumer, de boire ou de manger dans les véhicules scolaires.
- L'élève doit respecter les autres passagers et le bien d'autrui à bord du véhicule scolaire.
- Les équipements de ski et de hockey, les traîneaux, les longues planches à roulettes dites « longboard », les instruments de musique ou autres objets plus hauts que le banc ou trop gros pour être tenus sur les genoux sont interdits.
- Lorsque l'élève se présente avec de l'équipement autorisé, il doit s'assurer auprès du conducteur que ce matériel n'entrave pas la circulation des passagers et l'accès aux portes de secours.
- L'élève peut apporter à bord du véhicule scolaire des équipements servant aux activités culturelles ou sportives nécessaires à ses cours ou aux activités parascolaires de l'école : seul le petit matériel qui peut être gardé sur ses genoux ou en dessous de la banquette est accepté. Les patins doivent être dans un sac fermé et résistant en tissu.

OPP

L'Organisme de Participation des Parents de l'école invite petits et grands à la levée de fonds du 11 octobre prochain de 9h à 15h.

Une vingtaine de prix sont à gagner avec les billets de tombola au coût de 5\$ unité.

Un bazar sera aussi proposé (vêtements, accessoires...). Vous pouvez louer votre table pour 10\$.

Mascotte, grignotines et tatami pour un essai de judo seront de la partie avec d'autres surprises.

Renseignements, réservation et bénévolat au 438-275-0813 ou via le QR code de l'affiche.

Du plaisir et de la générosité en perspective pour améliorer le quotidien des élèves des 2 bâtisses !



**BAZAR AUTOMNAL DE L'ÉCOLE
DES PERSÉIDES**

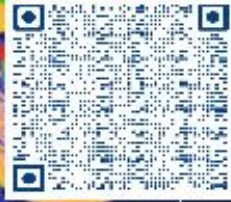
Samedi 11 octobre 9h-15h

Levée de fonds

Plusieurs prix :

- Gants
- Jeux
- Pass familial
- Quille
- Pass hébertisme
- ...

Mascotte
Musique
Déguisements
Accessoires
Articles d'hiver...



TABLES 10 \$ - TOMBOLA 5 \$ /BILLET

Organisé par l'OPP de l'École

Réservation Renseignements Bénévolat 438 275 0813

PORTER PLAINTÉ À LA SUITE D'UNE INSATISFACTION ENVERS UN SERVICE SCOLAIRE

Pour de plus amples informations sur le sujet, veuillez cliquer sur le lien suivant :

<https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/droits-eleve/porter-plainte>

**Protecteur national
de l'élève
Québec**

**À l'écoute pour
protéger TES DROITS!**

COMMENT PORTER PLAINTÉ?
Si toi ou tes parents n'êtes pas satisfaits des services scolaires :

- 1 Parles-en à la personne concernée ou à son patron
- 2 Contacte le responsable du traitement des plaintes
- 3 Communique avec ton protecteur régional de l'élève

Violence à caractère sexuel
Tu peux porter plainte directement au protecteur régional de l'élève si tu le souhaites. De plus, toute autre personne peut faire un signalement directement au protecteur régional de l'élève.

PERSONNE
ne peut te menacer
ou te faire des
REPRÉSAILLES
parce que toi
ou tes parents
avez porté
plainte.

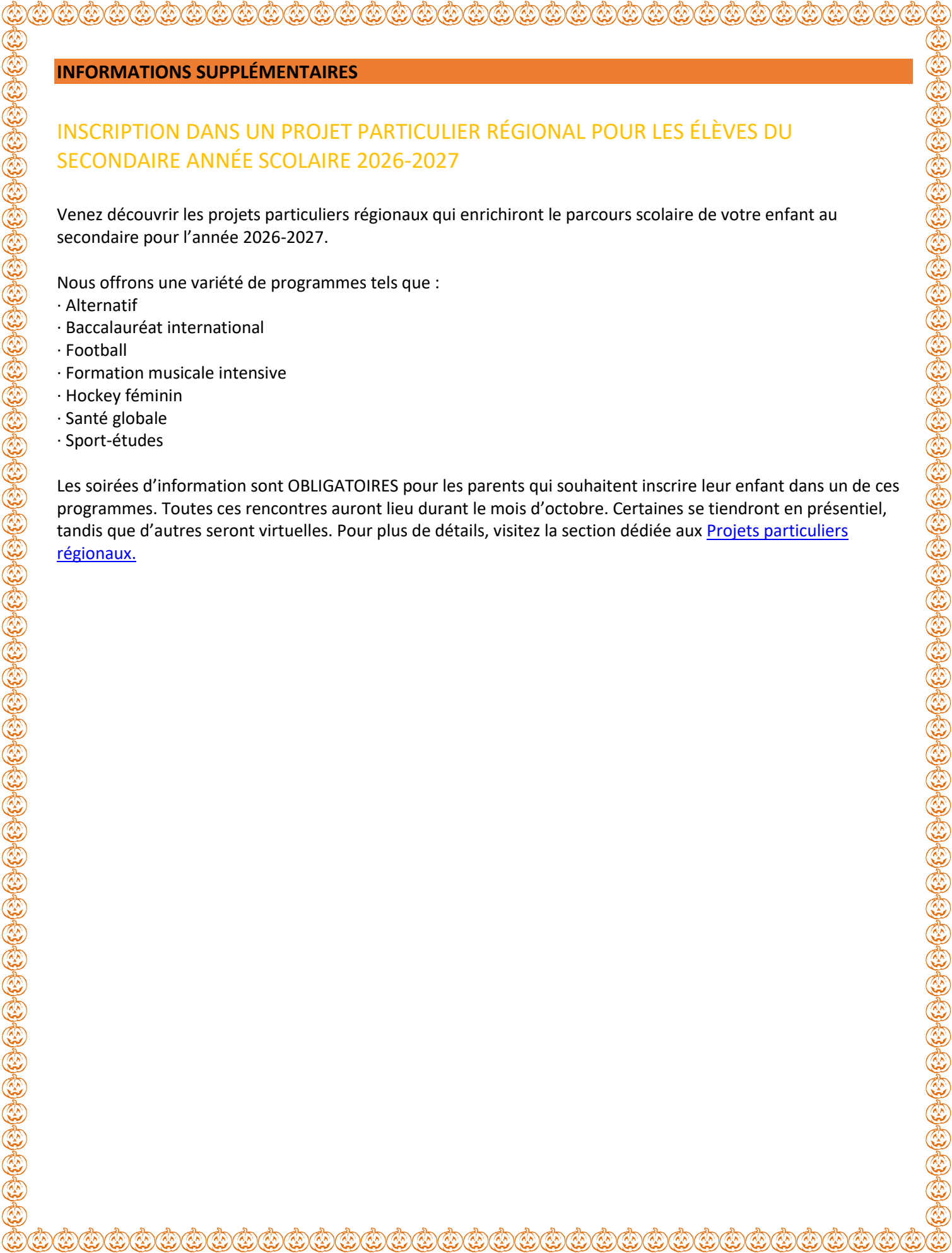
Pour porter plainte, faire un signalement ou pour toute autre question :

- quebec.ca/droits-eleve
- **téléphone/texto**
1-833-420-5233
- plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca

Votre gouvernement

f i c i n

52-1001



INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

INSCRIPTION DANS UN PROJET PARTICULIER RÉGIONAL POUR LES ÉLÈVES DU SECONDAIRE ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Venez découvrir les projets particuliers régionaux qui enrichiront le parcours scolaire de votre enfant au secondaire pour l'année 2026-2027.

Nous offrons une variété de programmes tels que :

- Alternatif
- Baccalauréat international
- Football
- Formation musicale intensive
- Hockey féminin
- Santé globale
- Sport-études

Les soirées d'information sont OBLIGATOIRES pour les parents qui souhaitent inscrire leur enfant dans un de ces programmes. Toutes ces rencontres auront lieu durant le mois d'octobre. Certaines se tiendront en présentiel, tandis que d'autres seront virtuelles. Pour plus de détails, visitez la section dédiée aux [Projets particuliers régionaux](#).